



Ass. RITMO Agroenvironnement

37 rue de Herrlisheim

68025 COLMAR CEDEX

Exercice clos le : 31 décembre 2020

SIRET : 44150801700023

SARL KAPPA CONSULTANTS
BP 62146 Parc des Collines
11 Avenue de Strasbourg - DIDENHEIM
68060 MULHOUSE CEDEX

Alsace

Tel : 03-89-33-14-14
Fax : 03-89-43-86-22

E-mail : kappa@kappasud.com

SOMMAIRE

Ass. RI TTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTES ANNUELS	3
Bilan Actif	4
Bilan Passif	5
Compte de Résultat	6
ANNEXE COMPTABLE	8
DETAILS DES COMPTES	23
Bilan Actif détaillé	24
Bilan Passif détaillé	25
Compte de Résultat détaillé	27
DOCUMENTS FISCAUX	31
Réal Normal BIC	32

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

Ass. RITMO Agroenvironnement

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ACTIF	Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020			01/01/2019 au 31/12/2019
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	17 200,55		17 200,55	17 200,55
Autres immobilisations incorporelles	13 153,65	21 523,52	-8 369,87	-3 756,28
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outill.	1 491 091,42	1 097 784,16	393 307,26	174 275,36
Autres immobilisations corporelles	262 975,89	180 190,25	82 785,64	16 507,43
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	139 623,00		139 623,00	
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières (2)				
Particip. et créances rattach. à des part.				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	112 177,17		112 177,17	25,00
TOTAL (I)	2 036 221,68	1 299 497,93	736 723,75	204 252,06
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	344 226,25		344 226,25	143 910,45
Créances (3)				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	208 422,45		208 422,45	239 635,69
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	648 693,02		648 693,02	433 274,87
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	167 937,68		167 937,68	87 583,84
Charges constatées d'avance (3)	4 397,32		4 397,32	14 051,01
TOTAL (III)	1 373 676,72		1 373 676,72	918 455,86
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 409 898,40	1 299 497,93	2 110 400,47	1 122 707,92

(2) Dont à moins d'un an (brut)

112 152,17

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

Ass. RITMO Agroenvironnement

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PASSIF	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	287 624,03	287 624,03
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	135 486,04	142 280,88
Excédent ou déficit de l'exercice	-109 943,04	-6 794,84
<i>Situation nette</i>	<i>313 167,03</i>	<i>423 110,07</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	302 312,18	204 771,96
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	615 479,21	627 882,03
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	509 860,00	10 209,45
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 121,54	118 772,26
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	146 336,98	237 409,83
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	139 310,24	
Autres dettes	530 412,74	96 392,61
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	69 879,76	32 041,74
TOTAL (IV)	1 494 921,26	494 825,89
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 110 400,47	1 122 707,92
<i>(1) Dont à plus d'un an</i>	<i>112 576,66</i>	
<i>(1) Dont à moins d'un an</i>	<i>1 382 344,60</i>	<i>494 825,89</i>
<i>(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques</i>		
<i>(3) Dont emprunts participatifs</i>		

COMPTE DE RÉSULTAT

Ass. RI TTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Cotisations	5 641,63	6 108,29
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	657 632,57	897 452,38
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	277 064,81	340 986,47
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	39 598,80	15 085,62
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	209 103,00	45 353,64
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 189 040,81	1 304 986,40
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Autres achats et charges externes *	397 131,16	462 310,91
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	38 009,26	32 527,93
Salaires et traitements	601 152,27	585 366,64
Charges sociales	242 669,93	250 951,07
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	153 081,30	71 034,41
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	0,35	1 279,00
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 432 044,27	1 403 469,96
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-243 003,46	-98 483,56
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	1,40	3,72
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		83,82
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	1,40	87,54
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 670,17	518,35
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	2 670,17	518,35
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-2 668,77	-430,81

COMPTE DE RÉSULTAT

Ass. RI TTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	0,41	11,03
Sur opérations en capital	123 640,09	68 252,77
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	123 640,50	68 263,80
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	55 161,17	3 904,27
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-47,86	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	55 113,31	3 904,27
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	68 527,19	64 359,53
Impôt sur les bénéfices	-67 202,00	-27 760,00
TOTAL DES PRODUITS	1 312 682,71	1 373 337,74
TOTAL DES CHARGES	1 422 625,75	1 380 132,58
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	-109 943,04	-6 794,84

* Y compris : *Redevances de crédit-bail mobilier*
Redevances de crédit-bail immobilier
 (1) *Dont produits afférents à des exercices antérieurs*
 (2) *Dont charges afférentes à des exercices antérieurs*
 (3) *Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de*

68 527,19

64 359,53

ANNEXE COMPTABLE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 2 110 400,47 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -109 943,04 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

L'Association a subi durant son exercice la crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020.

Les informations données ci-après portent sur les seuls effets de l'événement (sur les comptes de résultat et de bilan) jugés pertinents et non sur l'ensemble de ceux-ci selon l'approche ciblée autorisée par l'Autorité des normes comptables.

L'ensemble des charges et produits liés à l'épidémie ont été constatés en résultat d'exploitation conformément aux recommandations précitées de l'Autorité des normes comptables.

- En raison de sa nature, l'association a continué son activité durant cette période. Le télétravail a été mis en place pour les postes le permettant, tandis que pour d'autres salariés, l'association a eu recours au chômage partiel. Sur l'exercice 2020, l'association a perçu des indemnités de l'ordre de 33 718 euros concernant le chômage partiel.
- Les projets et études en cours ont été impactés par des retards se traduisant comptablement par une baisse du chiffre d'affaires et une hausse des travaux en cours mais la continuité de l'association n'est pas remise en cause.

Événements postérieurs à la clôture

Depuis la clôture de l'exercice 2020, l'association a sollicité la signature d'un prêt garanti par l'Etat (PGE) pour 100 000 euros.

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'estimer l'intégralité des impacts financiers liés à cette crise sanitaire.

L'association estime cependant que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Ass. RITMO Agroenvironnement

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations incorporelles au 31/12/2020 correspondent à des licences et logiciels.
Les plans d'amortissement linéaires ont été fixés sur une durée de 1 à 5 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages industriels	1 à 10 ans
- Installations générales	3 à 5 ans
- Matériel de transport	4 à 5 ans
- Mobilier de bureau	1 à 5 ans

Les biens acquis dans le cadre d'une étude spécifique et financés par une subvention d'investissement sont amortis en fonction de la durée de l'étude.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Dans le cadre de garanties données sur des emprunts bancaire, l'association a cédé des créances professionnelles de l'ordre de 112 152,17 euros au profit de la banque CIC EST. Cet acte se traduit par la comptabilisation d'une immobilisation financière pour 112 152, 17 euros au 31/12/2020.

EN-COURS DE PRODUCTION

Les en-cours sont constitués principalement d'études non finalisées au 31 décembre et font l'objet d'une évaluation au coût de revient des heures et achats directs affectés par projet. Le coût horaire est établi sur la base du salaire brut majoré des charges patronales auquel est affecté un coefficient de majoration couvrant les charges de structure.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ass. RITMO Agroenvironnement

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations			
					suite à réévaluation	acquisitions		
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		30 354				
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions	Sur sol propre						
		Sur sol d'autrui						
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.						
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			1 138 865		352 226		
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers			36 617		26 596	
		Matériel de transport			13 577		51 800	
		Matériel de bureau & mobilier informatique			131 279		3 108	
	Emballages récupérables & divers							
	Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes						139 623		
		TOTAL		1 320 337		573 353		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							
	Autres participations							
	Autres titres immobilisés							
	Prêts et autres immobilisations financières			25		112 152		
		TOTAL		25		112 152		
		TOTAL GENERAL		1 350 717		685 505		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
				par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL						
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL				30 354		
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions	Sur sol propre						
		Sur sol d'autrui						
		Inst. gal. agen. amé. cons						
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					1 491 091		
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers					63 212	
		Matériel de transport					65 377	
		Mat. bureau, inform., mobilier					134 386	
	Emb. récupérables & divers							
	Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes						139 623		
		TOTAL				1 893 690		
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence							
	Autres participations							
	Autres titres immobilisés							
	Prêts & autres immob. financières					112 177		
		TOTAL				112 177		
		TOTAL GENERAL				2 036 222		

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Ass. RI TTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	16 910	4 614		21 524
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		964 590	133 194		1 097 784
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	36 617	6 462		43 079
	Matériel de transport	13 577	1 871		15 448
	Mat. bureau et informatiq., mob.	114 771	6 893		121 664
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	1 129 555	148 419		1 277 974
	TOTAL GENERAL	1 146 464	153 033		1 299 498

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	TOTAL							
A. Immob. incorpor.	TOTAL							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
	TOTAL GÉNÉRAL							
	Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ÉTAT DES STOCKS

Ass. R/TTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	143 910,45	200 315,80		344 226,25
Produits				
TOTAL	143 910,45	200 315,80		344 226,25

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Ass. RI TTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	112 177	112 152	25
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	208 422	208 422	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	266	266	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-265	-265	
	Etat & autres coll. publiques	67 202	67 202	
	Impôts sur les bénéfiques	77 306	77 306	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	501 328	501 328	
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	2 856	2 856		
Charges constatées d'avance	4 397	4 397		
TOTAUX		973 690	973 665	25
Renvois (1) (2)	Montant des Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Ass. RITMO Agroenvironnement

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	4 397
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	4 397

PRODUITS À RECEVOIR

Les créances clients comprennent les factures à établir relatives à des projets terminés non facturés à la date de clôture.

Les autres créances sont notamment constituées des subventions d'investissement et de fonctionnement à recevoir pour 501 327,89€.

Les subventions attendues s'établissent globalement à 613 480,06 euros au 31/12/2020, mais une partie de ces dernières ont été cédées au profit de la banque CIC EST dans le cadre de garanties sur des emprunts souscrit sur l'exercice 2020, impactant les immobilisations financières pour 112 152,17 euros.

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	88 440
Autres créances	503 860
Disponibilités	
TOTAL	592 300

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

Ass. RITMO Agroenvironnement

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Libellé	À l'ouverture de l'exercice			Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	avant règlement ANC 2018-06	règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020	avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020				
Réserves	287 624,03		287 624,03				
Réserves statutaires ou contractuelles							287 624,03
Report à nouveau	142 280,88		142 280,88			6 794,84	135 486,04
Excédent ou déficit de l'exercice	-6 794,84		-6 794,84		6 794,84		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	204 771,96		204 771,96				
Subventions d'investissement					182 538,77	109 022,74	302 312,18
TOTAUX	627 882,03		627 882,03		189 333,61	115 817,58	725 422,25

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Ass. RI TTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine	12 283	12 283		
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	497 577	385 000	112 577	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	99 122	99 122		
Personnel & comptes rattachés	59 316	59 316		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	67 994	67 994		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	18 292	18 292		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	735	735		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés	139 310	139 310		
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	530 413	530 413		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	69 880	69 880		
TOTAUX	1 494 921	1 382 345	112 577	

- Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Ass. RI TTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Il s'agit de projets pour lesquels la facturation à la cloture est supérieure au temps passé et aux coûts engagés.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	69 880
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	69 880

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 283
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 256
Dettes fiscales et sociales	83 644
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	114 184

ENGAGEMENTS

Ass. RITMO Agroenvironnement

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en oeuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les droits acquis par les salariés au titre du DIF jusqu'au 31 décembre 2014 (au maximum 120 heures acquises par les salariés) sont toutefois conservés : ils sont automatiquement transférés sous le régime du CPF et ils pourront être mobilisés selon leur ancienneté jusqu'au 30 juin 2021.

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 114 021,82 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	0,34 %
Table de mortalité	INSEE 2019
Départ volontaire à	67 ans
Taux de turn over moyen.	

En 2019, l'association RITMO AGROENVIRONNEMENT a placé 10 000€ auprès d'Allianz pour un plan de financement des IFC. Le solde du placement au 31/12/2020 s'élève à 1 212,80 euros.

ENGAGEMENTS DONNÉS

Dans le cadre de garanties donnés sur des emprunts bancaire, l'association a cédé des créances professionnelles de l'ordre de 112 152,17 euros au profit de la banque CIC EST.

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus Cautionnements, avals et garanties donnés par la société Engagements assortis de sûretés réelles Intérêts à échoir Assurances à échoir Autres engagements donnés : Contrats de crédits-bails Contrats de locations financement	112 152					112 152
TOTAL (1)	112 152					112 152
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions	114 022					114 022
TOTAL	226 174					226 174

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

Ass. RITMO Agroenvironnement

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMMISSAIRES AUX COMPTES

FIDALSEC-LINSIG

25 AVENUE DU PRESIDENT KENNEDY

68200 MULHOUSE

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	6 214	7 944
TOTAL	6 214	7 944

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Ass. RITTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
QUOTE PART SUBVENTION VIREE AU RESULTAT		121 640
PRODUITS EXCEPT. S/OP. GESTION		
INDEMNITES PERCUS S/LITIGE		2 000
REGULARISATION S/SUBVENTION INV.A RECEV.	55 161	
REGULARISATION S/DOT.AMORT.	-48	
TOTAL	55 113	123 641

ANX TRANSFERTS DES CHARGES

Ass. RI TTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

TRANSFERTS DES CHARGES

DÉSIGNATION	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
REFACTURATION FRAIS BATIMENT	1 118		
REMBOURSEMENTS FORMATIONS	4 000		
AVANTAGE EN NATURE	763		
INDEMNITES S/CHOMAGE PARTIEL	33 718		
TOTAL	39 599		

DETAILS DES COMPTES

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

Ass. RI TTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ACTIF	Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020			01/01/2019 au 31/12/2019
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	17 200,55		17 200,55	17 200,55
20500100 logiciels	17 200,55		17 200,55	17 200,55
Autres immobilisations incorporelles	13 153,65	21 523,52	-8 369,87	-3 756,28
20800000 autres immo.incorporelles	13 153,65		13 153,65	13 153,65
28080000 amort.autr.immob.incorpor		21 523,52	-21 523,52	-16 909,93
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outil.	1 491 091,42	1 097 784,16	393 307,26	174 275,36
21540000 materiel industriel	1 491 091,42		1 491 091,42	1 138 866,08
28154000 amort.materiel industriel		1 097 784,16	-1 097 784,16	-964 589,72
Autres immobilisations corporelles	262 975,89	180 190,25	82 785,64	16 507,43
21810000 aai divers	63 212,48		63 212,48	36 616,54
21820000 materiel de transport	65 377,00		65 377,00	13 577,00
21831000 materiel bureau et info.	61 386,73		61 386,73	58 778,73
21840000 mobilier	72 999,68		72 999,68	72 500,00
28181000 amort.aai divers		43 078,63	-43 078,63	-36 616,54
28182000 amort.materiel transport		15 447,56	-15 447,56	-13 577,00
28183000 amort.mat.bureau et info.		49 130,05	-49 130,05	-42 271,30
28184000 amort.mob.de bureau		72 534,01	-72 534,01	-72 500,00
Avances et acomptes	139 623,00		139 623,00	
23800000 avanc.acomp.verses cdes imm.	139 623,00		139 623,00	
Immobilisations financières (2)				
Autres immobilisations financières	112 177,17		112 177,17	25,00
27500000 depots cautionnem.verses	25,00		25,00	25,00
27550000 cautionnements	112 152,17		112 152,17	
TOTAL (I)	2 036 221,68	1 299 497,93	736 723,75	204 252,06
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	344 226,25		344 226,25	143 910,45
34500000 prest.services en cours	344 226,25		344 226,25	143 910,45
Créances (3)				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	208 422,45		208 422,45	239 635,69
Créances reçues par legs ou donations				
Avances et acomptes versés sur commandes	324,27		324,27	1 692,00
40910000 four.avances & acptes	324,27		324,27	1 692,00
Autres	648 368,75		648 368,75	431 582,87
Disponibilités	167 937,68		167 937,68	87 583,84
51200000 cic	166 579,19		166 579,19	86 226,75
51230000 livret association cic	1 358,49		1 358,49	1 357,09
Charges constatées d'avance (3)	4 397,32		4 397,32	14 051,01
48600000 charges constat. d'avance	4 397,32		4 397,32	14 051,01
TOTAL (III)	1 373 676,72		1 373 676,72	918 455,86
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 409 898,40	1 299 497,93	2 110 400,47	1 122 707,92

(2) Dont à moins d'un an (brut)

112 152,17

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

Ass. RI TTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PASSIF	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
FONDS PROPRES		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	287 624,03	287 624,03
10630000 <i>reserves statut.contract.</i>	<i>287 624,03</i>	<i>287 624,03</i>
Report à nouveau	135 486,04	142 280,88
11000000 <i>report a nouveau credit.</i>	<i>135 486,04</i>	<i>142 280,88</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	-109 943,04	-6 794,84
	<i>Situation nette</i>	<i>423 110,07</i>
Subventions d'investissement	302 312,18	204 771,96
13171000 <i>etat</i>	<i>45 000,09</i>	<i>45 000,09</i>
13172000 <i>subv. inv. region alsace</i>	<i>417 241,08</i>	<i>268 299,26</i>
13174000 <i>feder</i>	<i>128 564,58</i>	<i>86 384,80</i>
13913000 <i>ue/region/departement</i>	<i>-288 493,57</i>	<i>-194 912,19</i>
TOTAL (I)	615 479,21	627 882,03
Fonds reportés et dédiés		
TOTAL (II)		
Provisions		
TOTAL (III)		
DETTES (1)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	509 860,00	10 209,45
16400100 <i>cic pret eq 120 k€</i>	<i>120 000,00</i>	
16400200 <i>cic pret eq 265 k€</i>	<i>265 000,00</i>	
16400300 <i>cic pret 125 k€</i>	<i>112 576,66</i>	
16884000 <i>sur emp aupres ets de credit</i>	<i>2 081,70</i>	
51120000 <i>cheques emis</i>	<i>10 000,00</i>	<i>10 000,00</i>
51810000 <i>interets courus</i>	<i>201,64</i>	<i>209,45</i>
Dettes fournisseurs	70 865,33	93 505,73
Dettes fournisseurs factures non parvenues	28 256,21	25 266,53
Dettes fiscales et sociales	146 336,98	237 409,83
42210000 <i>prelevement a la source</i>	<i>2 362,17</i>	<i>3 181,74</i>
42820000 <i>dettes prov./conges payes</i>	<i>56 953,43</i>	<i>55 333,17</i>
43100000 <i>urssaf</i>	<i>23 219,54</i>	<i>28 111,10</i>
43730000 <i>reunica</i>	<i>5 791,27</i>	<i>8 082,03</i>
43740000 <i>agf prevoyance</i>	<i>3 267,79</i>	<i>3 360,51</i>
43750000 <i>agf sante</i>	<i>5 120,48</i>	<i>5 009,51</i>
43760000 <i>art. 83</i>	<i>4 639,37</i>	<i>4 697,38</i>
43820000 <i>charg.soc./conges a payer</i>	<i>25 629,04</i>	<i>24 740,35</i>
43860000 <i>autr.charg.social.a payer</i>	<i>326,85</i>	<i>3 630,58</i>
44190000 <i>avances sur subventions d'inv.</i>		<i>66 279,00</i>
44550000 <i>taxes/c.a. a decasser</i>		<i>0,16</i>
44571500 <i>tva collectee 20%</i>	<i>18 292,04</i>	<i>16 813,30</i>
44860000 <i>charges a payer</i>	<i>735,00</i>	<i>18 171,00</i>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	139 310,24	
40410000 <i>fournisseurs immobilisations</i>	<i>139 310,24</i>	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	524 847,90	95 976,40
41910000 <i>CLTS.AV.ACPT.RECUS.S/COMM</i>	<i>524 847,90</i>	<i>95 976,40</i>
Autres dettes	5 564,84	416,21
46700000 <i>autres cptes debiteurs credite</i>		<i>416,21</i>
46720000 <i>autres comptes deb.credit.</i>	<i>5 420,00</i>	
467herrgot herrgott jean-michel	<i>15,80</i>	
467karambi karambiri djénéba	<i>82,80</i>	
467muller muller audrey	<i>44,94</i>	
467ruidave ruidavets lionel	<i>1,30</i>	
Produits constatés d'avance	69 879,76	32 041,74
48700000 <i>produits constates d'avance</i>	<i>69 879,76</i>	<i>32 041,74</i>

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

Ass. RI TTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PASSIF		Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
	TOTAL (IV)	1 494 921,26	494 825,89
Ecarts de conversion passif	(V)		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 110 400,47	1 122 707,92

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

112 576,66

1 382 344,60

494 825,89

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Ass. RI TTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Cotisations	5 641,63	6 108,29
75600000 cotisations adherents	5 641,63	6 108,29
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	657 632,57	897 452,38
70520000 etudes rsc	414 280,32	693 765,13
70570000 homologation	12 207,82	24 984,42
70580000 formation	9 179,19	9 046,56
70591000 expertises	209 537,32	144 174,18
70593000 etude r&d	3 750,00	
70610000 transfert technologique		16 879,79
70800000 produits activites annex.	8 677,92	8 602,30
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	277 064,81	340 986,47
74100000 subv. feder	193 738,81	205 494,47
74300000 subv. region alsace	60 826,00	135 492,00
74510000 ministere de l'agriculture	22 500,00	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	39 598,80	15 085,62
79100000 transferts charges d'expl	5 880,90	15 085,62
79130000 transf. charges activite parti	33 717,90	
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	209 103,00	45 353,64
71335000 travaux en cours	200 315,80	45 340,52
75160000 droits auteurs		13,12
75800000 prod. divers de gest. cour.	8 787,20	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	1 189 040,81	1 304 986,40
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Autres achats et charges externes *	397 131,16	462 310,91
60481000 sous-traitance rsc	54 801,47	97 697,21
60490000 analyses laboratoires	58 577,86	69 563,62
60611000 electricite, gaz	49 753,24	54 487,59
60630000 petit equip. labo	26 990,04	17 238,88
60631000 petit equipement bioessais		250,00
60632000 petit equip. rsc	18 650,44	19 596,65
60633000 petit equip. r&d	6 791,53	10 614,94
60634000 petit equip. divers	7 473,39	1 346,97
60640000 fourn. administratives	3 075,72	2 025,37
60650000 achats speciaux pr batime	3 223,15	2 424,71
60660000 carburant	226,71	687,36
61100000 sous-traitance generale	8 785,45	4 322,57
61350000 locations mobilieres	1 846,43	948,90
61351000 locat° photocop. lixxbail	2 296,32	2 310,80
61500000 entretien et reparations labo	484,12	103,51
61510000 ent. rep. batiment itt	7 223,57	14 673,33
61520000 ent. rep. s/materiel immobilise	1 656,39	4 515,93
61550000 ent&rep. s/vehicule	431,17	1 368,56
61560000 maintenance informatique	15 593,67	8 283,84

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Ass. RI TTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
61561000 maintenance laboratoires	14 578,95	7 931,86
61562000 maint. batiment itt	13 015,91	9 779,96
61610000 assurance rc activite	5 060,80	4 687,86
61611000 assurance rc dirigeants	769,59	755,22
61613000 protection juridique	818,36	803,00
61614000 allianz ifc		10 000,00
61630000 assurance-transport	711,29	611,42
61660000 assurance batiment	9 078,26	8 927,06
61810000 documentation generale	387,17	55,08
61830000 documentation technique	3 114,75	2 875,12
61850000 frais colloques	7 067,60	7 120,96
62110000 personnel interimaire		9 898,52
62200000 honoraires divers		1 500,00
62260000 honoraires	24 931,68	11 839,82
62262000 honoraires cac	6 203,90	7 964,05
62270000 frais d'actes & content.	705,12	765,12
62280000 crèche entreprise	4 266,66	4 266,67
62300000 publicite	4 351,47	1 885,13
62310000 annonces et insertions	177,00	531,00
62340000 cadeaux a la clientele	1 241,00	986,60
62410000 transp. s/achats	1 416,96	1 430,73
62420000 transports s/ventes	587,50	1 157,26
62520000 frais deplacement divers	6 389,76	20 013,14
62530000 repas, hebg, frais reels	2 096,80	5 182,88
62540000 ind. kilometriques	1 579,30	4 405,03
62570000 receptions	2 014,71	4 933,60
62600000 frais postaux et telecom.	2 402,83	2 611,17
62610000 affranchissements	1 517,07	2 699,66
62620000 telephone et fax	6 415,82	6 914,31
62700000 services bancaires et ass	1 087,60	884,56
62720000 commissions & frais sur emprun	400,00	
62810000 concours divers	6 862,63	6 433,38
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	38 009,26	32 527,93
63110000 taxe sur les salaires	12 789,00	17 914,00
63330000 part. formation continue	15 347,93	9 319,93
63350000 vers. liberat. a exoner. taxe	2 633,33	
63380000 adesat	120,00	120,00
63511000 taxe profes./cet	4 684,00	5 124,00
63540000 droits enregistrements		50,00
63780000 taxes diverses	2 435,00	
Salaires et traitements	601 152,27	585 366,64
64100000 remunerations personnel	591 948,43	598 476,01
64120000 conges payes	1 620,26	-4 651,29
64130000 primes et gratifications		-12 339,00
64135000 prime macron	1 390,88	
64140000 ind. et avantages divers	2 221,42	2 660,13
64145000 indemnite licenciement	3 971,28	
64147000 indemnite rupture conventionne		1 220,79
Charges sociales	242 669,93	250 951,07
64510000 urssaf	147 696,21	161 305,50
64513000 ch. soc. s/primes		-6 169,00
64521000 agf prevoyance	12 367,75	12 647,66
64522000 agf sante	20 197,04	19 121,79
64532000 arpege	36 746,05	39 460,18
64550000 art. 83	17 487,99	17 854,38
64560000 charges soc./conges payes	888,69	-2 852,69
64750000 medecine du travail	1 878,00	1 970,50
64800000 autres charges de personnel		38,50
64810000 gratifications stage	2 293,20	5 471,25
64820000 autres charges de personnel	3 115,00	2 103,00
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	153 081,30	71 034,41

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Ass. RI TTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
<i>68111000 dap immo. incorp.</i>	4 614,00	704,96
<i>68112000 dap immo. corporelles</i>	148 467,30	70 329,45
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Report en fonds dédiés		
Autres charges	0,35	1 279,00
<i>65100000 redevanc. concess. brev. licen</i>		1 260,00
<i>65800000 charges div.gest.courante</i>	0,35	19,00
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 432 044,27	1 403 469,96
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-243 003,46	-98 483,56
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	1,40	3,72
<i>76000000 produits financiers</i>	1,40	3,72
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		83,82
<i>76310000 revenus creances commerciales</i>		83,82
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	1,40	87,54
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 670,17	518,35
<i>66110000 intérêts des emprunts dettes</i>	2 081,70	
<i>66150000 agios</i>	588,47	518,35
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	2 670,17	518,35
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-2 668,77	-430,81
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	0,41	11,03
<i>77000000 produits exceptionnels</i>	0,41	11,03
Sur opérations en capital	123 640,09	68 252,77
<i>77700000 subv.invest.virees result</i>	121 640,09	65 252,77
<i>77800000 autres prod. exc.</i>	2 000,00	3 000,00
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	123 640,50	68 263,80
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	55 161,17	3 904,27
<i>67100000 charg. except. sur operat. ges</i>		308,01
<i>67120000 penalites & amendes</i>		25,00
<i>67180000 autres ch. exceptionnelles</i>	55 161,17	3 571,26
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-47,86	
<i>68710000 d. amort. except. des immob.</i>	-47,86	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	55 113,31	3 904,27

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Ass. RI TTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	68 527,19	64 359,53
Impôt sur les bénéfices	-67 202,00	-27 760,00
69920000 crédit impôt famille	-1 904,00	-1 828,00
69930000 crédit impôt recherche	-65 298,00	-25 932,00
TOTAL DES PRODUITS	1 312 682,71	1 373 337,74
TOTAL DES CHARGES	1 422 625,75	1 380 132,58
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	-109 943,04	-6 794,84

* Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier
Redevances de crédit-bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

68 527,19

64 359,53

DOCUMENTS FISCAUX

Exercice ouvert le	01/01/20	et clos le	31/12/20	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
Ass. RITMO Agroenvironnement 37 rue de Herrlisheim 68025 COLMAR CEDEX			
SIRET 4 4 1 5 0 8 0 1 7 0 0 0 2 3		Mél : joseph.pulicano@rittmo.com	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées Recherche-développement Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit	177 145
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i> <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 <i>undecies</i> <input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i> <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i> <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i> <input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 <i>octies A</i> <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
	Zone de développement prioritaire, art.44 <i>septdecies</i> <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % <input type="text"/>

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W du CGI (cocher la case)*

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse 0 N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
SARL KAPPA CONSULTANTS 11 Avenue de Strasbourg 68350 DIDENHEIM Tél : 0389331414	

OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
			Date : 10/06/21 Lieu : COLMAR
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visueur conventionné :			Directrice Laure METZGER
N° d'agrément du CGA/OMGA ou visueur conventionné			Signature

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N° 15949*03

Désignation de l'entreprise : <u>Ass. RITMO Agroenvironnement</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>37 rue de Herrlisheim 68025 COLMAR CEDEX</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>44150801700023</u>			Néant <input type="checkbox"/> *				
			Exercice N clos le, 31/12/2020				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	17 201		
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	21 524	-8 370	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
		Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 491 091	1 097 784	393 307
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	262 976	180 190	82 786
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY	139 623		139 623
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
Autres participations	CU		CV				
Créances rattachées à des participations	BB		BC				
Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BH	BI	112 177		112 177		
TOTAL (II)		BJ	BK	2 036 222	1 299 498	736 724	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ	344 226		344 226
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	324		324
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	208 422		208 422
		Autres créances (3)	BZ	CA	648 369		648 369
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	167 938		167 938	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	4 397		4 397	
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 373 677		1 373 677	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	3 409 898	1 299 498	2 110 400	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	112 152	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

Désignation de l'entreprise		Ass. RITMO Agroenvironnement		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	287 624
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	135 486
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-109 943
	Subventions d'investissement			DJ	302 312
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	615 479
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligatoires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	509 860
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	524 848
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	99 122
	Dettes fiscales et sociales			DY	146 337
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	139 310
Compte régul.	Autres dettes			EA	5 565
	Produits constatés d'avance (4)			EB	69 880
TOTAL (IV)			EC	1 494 921	
Ecart de conversion passif *			ED		
TOTAL (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 110 400	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C
			Ecart de réévaluation libre		1D
			Réserve de réévaluation (1976)		1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			1G	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			1H	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue	} biens *	FD		FE		FF		
			} services *	FG	657 633	FH		FI	657 633
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		657 633	FK		FL	657 633	
	Production stockée *					FM	200 316		
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	277 065		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	39 599		
	Autres Produits (1) (11)					FQ	14 429		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 189 041	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stock (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	397 131	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	38 009	
	Salaires et traitements *						FY	601 152	
	Charges sociales (10)						FZ	242 670	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	153 081	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 432 044	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-243 003		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	1		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 670		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	2 670		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-2 669		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-245 672		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>Ass. RITMO Agroenvironnement</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB 123 640	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	123 641	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 55 161	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG -48	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 55 113	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	68 527	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	-67 202	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 312 683	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 422 626	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	-109 943	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP
			- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)		HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD
	(9)	Dont transfert de charges		A1 39 599
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatives A6	Obligatoires A9	
		dont cotisations facultatives Madelin A7		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Régl. des subventions à recevoir s/ex. antérieurs		55 161	
	Dot. amort. except. s/immob.		-48	
	Subvention invest. virées au résultat			121 640
	Indemnisation s/litige			2 000
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Ass. RITMO Agroenvironnement					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice N clos le 31/12/2020						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".</p>						
CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL						
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....					-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....					=	
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>Ass. RITMO Agroenvironnement</u>							Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	16 910	PF	4 614	PG		PH	21 524
Terrains			PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	964 590	QA	133 194	QB		QC	1 097 784
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	36 617	QE	6 462	QF		QG	43 079
	Matériel de transport		QH	13 577	QI	1 871	QJ		QK	15 448
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	114 771	QM	6 893	QN		QO	121 664	
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	1 129 555	QV	148 419	QW		QX	1 277 974
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	1 146 464	ØP	153 033	ØQ		ØR	1 299 498
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
		DOTATIONS				REPRISES				
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d' autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Inst. gales, agenc et am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO		
Total général (I + II + III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *								
		Montant net au début de l'exercice			Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations							SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		Ass. RITMO Agroenvironnement		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obli- gations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	UE	UF			
		UG	UH			
		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

CADRE A				ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	112 177	UV	112 152	UW	25			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX	208 422		208 422					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY	266		266					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	-265		-265					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	67 202		67 202					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	77 306		77 306					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP	501 328		501 328					
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	2 856		2 856					
Charges constatées d'avance			VS	4 397		4 397						
TOTAUX			VT	973 690	VU	973 665	VV	25				
RENVIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y										
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	12 283		12 283						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	497 577		385 000		112 577				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A										
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	99 122		99 122							
Personnel et comptes rattachés		8C	59 316		59 316							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	67 994		67 994							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	18 292		18 292						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	735		735						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	139 310		139 310							
Groupe et associés (2)		VI										
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	530 413		530 413							
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ										
Produits constatés d'avance		8L	69 880		69 880							
TOTAUX		VY	1 494 921	VZ	1 382 345		112 577					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	497 577	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

Désignation de l'entreprise : Ass. RITTMO Agroenvironnement		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	<input type="checkbox"/>	Néant	<input type="checkbox"/>	* Exercice N, clos le : 31/12/2020		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l' IS)			WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)			RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *			XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)									
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7			
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %								
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
								TOTAL I		
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR)							
			- imposées au taux de 0 %							
			- imposées au taux de 19 %							
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
			- imputées sur les déficits antérieurs							
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %									
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *									
	Majoration d'amortissement*									
	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2	J.E.I. (art.44 sexies A)		L5	
	ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)		ØV	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC	
			Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)			PB				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)										
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			YH			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			YC			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			YD			
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Créance dégagee par le report en arriere de deficit			ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL							
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI		
						déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*										
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN		
								XO	177 145	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>Ass. RITTMO Agroenvironnement</u>				Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	306 229
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice ⁽²⁾		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	306 229
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	177 145
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	483 374
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	82 582
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN		YO
			↓	ligne WI	↓
					ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>Ass. RITTMO Agroenvironnement</u>											Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	142 281	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	ZB		TOTAL I	ØF	135 486	TOTAL II	ZH	135 486	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-6 795			ZE								
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZF								
						ZG	135 486							
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	Préciser le prix de revient des (biens pris en crédit bail			J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT			122 165			
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	4 143		XQ			4 143			
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS			36 107			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV						
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	6 863		ST			234 716			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD												ZJ	397 131
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW			4 684		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS				9Z			33 325		
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD												YX	38 009
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée											YY	94 353	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											YZ	78 644	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2020)											ØB	595 633	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *											ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *											ZK	%	
	- Numéro de centre agréé *	XP												
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)											ZR	0	
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice											RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI											RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ							

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : Ass. RITMO Agroenvironnement Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
I. Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : Ass. RITMO Agroenvironnement Néant *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ¹ ou 12,80 % ²	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ¹	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ¹	

- ¹ Entreprises soumises à l'IS
- ² Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ¹	Moins-values à 12,80 % ²	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ³	Solde des moins-values à 12,80 % ⁴
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ¹	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme ⁵	Imputations sur le résultat de l'exercice ⁶	Solde des moins-values à reporter col. ⁷ = ² + ³ + ⁴ - ⁵ - ⁶ ⁷
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ²	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ³	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ⁴			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'IS relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>Ass. RITTMO Agroenvironnement</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

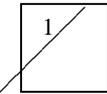
Désignation de l'entreprise : Ass. RITMO Agroenvironnement										Néant <input type="checkbox"/> *			
Exercice ouvert le :01/01/2020.....				et clos le :31/12/2020.....				Durée en nombre de mois		1 2			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS													
Effectif moyen du personnel * :										YP	17		
Dont apprentis										YF			
Dont handicapés										YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE													
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	657 633		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT	1 118		
TOTAL 1										OX	658 751		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	14 429		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE			
Subventions d'exploitation reçues										OF	277 065		
Variation positive des stocks										OD	200 316		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT			
TOTAL 2										OM	491 809		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾													
Achats										ON	229 564		
Variation négative des stocks										OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	163 425		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	1 846		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY			
TOTAL 3										OJ	394 835		
IV - Valeur ajoutée produite													
Calcul de la Valeur Ajoutée										(Total 1 + total 2 - total 3)		OG	755 725
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.										SA	755 725		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD													
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre										EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX	658 751		
Effectifs au sens de la CVAE *										EY	17		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HX			
Période de référence										GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 0		
Date de cessation										HR	/ / / / / /		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG (1))

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2020

N° SIRET

4 4 1 5 0 8 0 1 7 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Ass. RITMO Agroenvironnement

ADRESSE (voie)

37 rue de Herrlisheim

CODE POSTAL

68025

VILLE

COLMAR CEDEX

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Copyright Groupe ISA (2021) ISA COMPTA

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET : 44150801700023

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Ass. RITTMO Agroenvironnement

ADRESSE (voie) 37 rue de Herrlisheim

CODE POSTAL 68025 VILLE COLMAR CEDEX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Copyright Groupe ISA (2021) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne WQ)	
	TOTAL	

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne XG)	
Crédit d'impôt recherche		65 298
Crédit d'impôt famille		1 904
	TOTAL	67 202

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Désignations	Montant
FACTURES A ETABLIR	88 440
PRODUITS A RECEVOIR	
Etat, Subv. Invest à recevoir	198 365
SUBVENTION A RECEVOIR	302 963
AVANCES SUR SUBVENTIONS D'INV.	
DIVERS PDTS A RECEVOIR	2 532
Total des produits à recevoir	592 300

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Désignations	Montant
SUR EMP AUPRES ETS DE CREDIT	2 082
FOURN. FACT.NON PARVENUES	28 256
DETTES PROV./CONGES PAYES	56 953
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	25 629
AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	327
CHARGES A PAYER	735
INTERETS COURUS	202
Total des charges à payer	114 184

Désignation de l'entreprise Ass. RITTMO Agroenvironnement
Numéro de siret 44150801700023

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTAT. D'AVANCE			4 397		
Total des charges constatées d'avance			4 397		

Copyright Groupe ISA (2021) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise Ass. RITTMO Agroenvironnement
Numéro de siret 44150801700023

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			69 880		
Total des produits constatés d'avance			69 880		

Copyright Groupe ISA (2021) ISACOMPTA

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE

Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD et 2069-A-2-SD sont obligatoirement télé-déclarées depuis le 1er janvier 2020 en utilisant la procédure EDI-TDFC. Pour plus d'information sur la télédéclaration, veuillez consulter le portail fiscal www.impots.gouv.fr, rubrique « Professionnels ». Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire d'adresser une copie au Ministère chargé de la Recherche, les données lui étant directement transmises.

Le modèle de dossier justificatif du CIR est à la disposition des entreprises sur le site du Ministère chargé de la Recherche. Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.

Exercice ouvert le ¹	01	01	2020	Clos le	31	12	2020
---------------------------------	----	----	------	---------	----	----	------

Cachet du service

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise	Code NACE	72.19Z
	441508017	Activités (cf notice)	K
Ass. RITTMO Agroenvironnement 37 rue de Herrlisheim 68025 COLMAR CEDEX	(ancienne adresse en cas de changement)		

• Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Art 223 A du CGI) *	CX	
N° SIREN de la société mère		
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée,	DX	
Montant du crédit d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)		

Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en 2020*	AZ	
---	----	--

• Entreprises nouvelles créées en 2020 *	BZ		Préciser la date de début d'activité (cf notice)					
• PME au sens communautaire*	KZ	X	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice) Autonome					
• Chiffre d'affaires HT	DZ	657 633						
• Nombre de salariés	CZ	17	• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	13	• Nombre de "jeunes docteurs" (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ	
• Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS *	IZ		• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*			GZ		

*Cocher la case correspondante

I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2020
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	46 426
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3	141 688
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 43 %] + ligne 5	6	95 745
Montant total des dépenses de fonctionnement : (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	283 859
Frais de prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	4 807
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	

1 Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

Dépenses liées à la normalisation (<i>à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice</i>)	11	10 805
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000€	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	3 457
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	302 928

DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE ² <i>(joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)</i>	Année civile 2020	
ORGANISMES PUBLICS		
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux ³ , aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale ⁴ , avec un lien de dépendance :	en France :	15a
	à l'étranger ⁴ :	15b
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux ² , aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale ³ , sans lien de dépendance (<i>indiquer le double du montant</i>)	en France :	16a
	à l'étranger ⁴ :	16b
Total des opérations confiées aux organismes de recherche publics mentionnés aux lignes 15a à 16b : <i>(ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)</i>		17
ORGANISMES PRIVÉS		
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance	en France :	18a
	à l'étranger ⁵ :	18b
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance	en France :	19a
	à l'étranger ⁴ :	19b
Total des opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés : <i>(ligne 18a + ligne 18b + ligne 19a + ligne 19b)</i>		20
Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés <i>Si ligne 20 inférieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le montant indiqué ligne 20</i> <i>Si ligne 20 supérieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le résultat du calcul précité</i>		21
TOTAL DES DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE		
Total des opérations de sous-traitance : <i>(ligne 17 + ligne 21)</i>		22

Copyright Groupe ISA (2021) ISACOMPTA

2 Conformément à l'article 132 de la loi de finances pour 2020, les opérations de sous-traitance doivent être réalisées par des organismes publics éligibles ou des organismes privés agréés et le doublement d'assiette pour la sous-traitance publique est réservé à la part des dépenses afférentes aux opérations effectivement réalisées par les organismes publics éligibles.

3 Associations ayant pour fondateur et membre un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master ; sociétés de capitaux dont le capital ou les droits de vote sont détenus pour plus de 50 % par un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master. Se reporter à la notice pour connaître l'ensemble des conditions d'éligibilité.

4 La prise en compte des opérations confiées à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale dans le calcul du crédit d'impôt ne s'applique qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû (article 103 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

5 Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes avec un lien de dépendance : <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b (dans la limite du montant figurant ligne 22) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 23</i> <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € en ligne 23</i> <i>Pour la somme des lignes 18a et 18b, son montant ne doit pas excéder la limite du montant figurant ligne 21</i>	23	
Montant plafonné des opérations de sous-traitance confiées à des organismes sans lien de dépendance <i>(ligne 16a + ligne 16b + ligne 19a + ligne 19b à prendre en compte dans la limite du montant suivant : (ligne 22 - ligne 23))</i>	24	
Plafonnement général des dépenses de sous-traitance <i>- Sont complétées les seules lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b (lignes 19a, b et 16a, b non complétées) : reporter 2 000 000 € ligne 25</i> <i>- Sont complétées (les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a ou 19b)(lignes 16a, b non complétées) : reporter 10 000 000 € ligne 25 - Sont complétées [(les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a et/ou 19b)] + (lignes 16a et/ou 16b) : reporter [10 000 000 € + (ligne 16a + ligne 16b dans la limite de 2 000 000 €)] ligne 25</i>	25	
Montant total des dépenses de sous-traitance après plafonnements <i>Si la somme des lignes 23 et 24 n'excède pas la ligne 25 : reporter cette somme à la ligne 26</i> <i>Si la somme des lignes 23 et 24 est supérieure à ligne 25 : reporter le montant indiqué ligne 25 à la ligne 26</i>	26	

MONTANT TOTAL DES DÉPENSES de recherche	Année civile 2020	
Montant des dépenses de recherche (ligne 14 + ligne 26)	27	302 928
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁶	28a	85 267
Pour les sous-traitants, le montant des sommes encaissées au titre des opérations de recherche qui leur ont été confiées	28b	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁷	29	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁸	30	
Montant net total des dépenses de recherche (ligne 27 - ligne 28a - ligne 28b - ligne 29 + ligne 30)	31a	217 661
Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	31b	

II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT	Année civile 2020	
Frais de collection	32	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	33	
Total des dépenses de collection (ligne 32 + ligne 33)	34	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁵	35	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁶	36	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁷	37	
Montant net total des dépenses de collection (ligne 34 - ligne 35 - ligne 36 + ligne 37)	38a	
Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM	38b	
MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION (ligne 31a + ligne 38a)	39a	217 661
Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 31b + ligne 38b)	39b	

III - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a N'EXCÈDENT PAS 100 000 000 €

6 Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

7 Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

8 Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

Montant net total des dépenses de recherche (report de la ligne 31a)	40a	217 661
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b)	40b	
Montant du crédit d'impôt [(ligne 40a - ligne 40b) × 30 % + ligne 40b x 50 %] ⁹	41	65 298
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	42	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 41 + ligne 42)	43a	65 298
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	43b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION

Montant net total des dépenses de collection (report de la ligne 38a)	44a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	44b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement [(ligne 44a - ligne 44b) × 30 % + ligne 44b x 50 %] ⁸	45	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	46	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement des aides (ligne 45 + ligne 46)	47a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM avant plafonnement	47b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	48	
Montant cumulé (ligne 47a + ligne 48)	49	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 48 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 50a Si le montant ligne 49 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 50a le montant déterminé ligne 47a Si le montant ligne 49 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 50a est égal à (200 000 € - montant ligne 48)	50a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM après plafonnement	50b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 43a + ligne 50a)	51a	65 298
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 43b + ligne 50b)	51b	

B. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a SONT SUPÉRIEURES A 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE

Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € (montant indiqué ligne 31a dans la limite de 100 000 000 €)	52a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b dans la limite de 100 000 000 €)	52b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche [(ligne 52a - ligne 52b) x 30 % + ligne 52b x 50%] ⁸	53	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € (ligne 31a - 100 000 000 €)	54	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € (ligne 54 x 5 %)	55	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 53 + ligne 55)	56	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	57	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 56 + ligne 57)	58a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	58b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION

Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 38a)	59a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	59b	
Plafond disponible (100 000 000 € - ligne 52a)	60	

⁹ Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(Dépenses portées ligne 59a dans la limite de la ligne 60 - Dépenses portées ligne 59 b dans la limite de la ligne 60) x 30 % + (Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 50 % ⁸	61	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 59a - ligne 60) > 0] le crédit d'impôt est égal à [(ligne 59a - ligne 60) x 5 %]	62	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement (ligne 61 + ligne 62)	63	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	64	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement des aides (ligne 63 + ligne 64)	65	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (ue) n° 1407/2013 de la commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'union européenne aux aides de minimis	66	
Montant cumulé (ligne 65 + ligne 66)	67	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 66 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 68a si le montant ligne 67 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 68a le montant déterminé ligne 65 si le montant ligne 67 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 68a est égal à (200 000 € - montant ligne 66)	68a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM	68b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 58a + ligne 68a)	69a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 58b + ligne 68b)	69b	

IV - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION ENGAGÉES PAR LES PME AU SENS COMMUNAUTAIRE

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

ANNÉE CIVILE 2020

Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	70	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	71	
Autres dépenses de fonctionnement [(ligne 70 x 75 %) + (ligne 71 x 43 %)]	72	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	73	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	74	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	75	
Montant total des dépenses d'innovation réalisées par l'entreprise (ligne 70 + ligne 71 + ligne 72 + ligne 73 + ligne 74 + ligne 75)	76	
Total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 76 dans la limite de 400 000 €)	77	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ¹⁰	78	
Pour les sous-traitants, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	79	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ¹¹	80	
Montant des remboursements de subventions publiques ¹²	81	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 77 - ligne 78 - ligne 79 - ligne 80 + ligne 81)	82a	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	82b	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	82c	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	82d	

10 Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

11 Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

12 Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement. exploitations situées dans un département d'outre-mer

VII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

VII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu : reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

VII-3 . Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit :

Montant des créances dont la mobilisation est demandée	89
--	----

Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n° 2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n° 2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

VIII – SIGNATURE

A COLMAR	Le 10/06/2021
Nom, Qualité Laure METZGER Directrice	Signature
Adresse email joseph.pulicano@rittmo.com	
Téléphone :	

13 Ce taux est porté à 40 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer. Ce taux est porté respectivement à 35 % pour les moyennes entreprises et à 40 % pour les petites entreprises pour les dépenses exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse.

14 S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde 2572 relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n°2058-CG.

CRÉDIT IMPÔT FAMILLE
(Article 244 quater F du code général des impôts)

Le formulaire n° 2069-FA-SD est à déposer auprès du service des impôts des entreprises et une copie doit être adressée dans le même délai au ministre chargé de la famille ¹ (art 49 septies YC annexe III au CGI)

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Année civile	2020
--------------	------

Dénomination de l'entreprise :	Ass. RITTMO Agroenvironnement	N° SIREN :	441508017
		Nature de l'activité exercée :	Recherche-développement
Adresse	37 rue de Herrlisheim 68025 COLMAR CEDEX		
Nom et adresse du déclarant (pour les exploitants individuels)			

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère :	
Adresse :	
N° SIREN :	

I - DÉTERMINATION DES DEPENSES OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT²

Dépenses ayant pour objet de financer la création et le fonctionnement d'établissements mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L 2324-1 du code de la santé publique et assurant l'accueil d'enfants de moins de trois ans de leurs salariés	1	3 808
Déduction des subventions publiques reçues à raison des dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt ³	2	
Crédit d'impôt (ligne 1 – ligne 2) x 50 %	3	1 904

Dépenses engagées au titre de l'aide financière de l'entreprise mentionnée aux articles L 7233-4 et L 7233-5 du code du travail	4	
Déduction des subventions publiques reçues à raison des dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt ³	5	
Crédit d'impôt (ligne 4 – ligne 5) x 25 %	6	

II - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT

Montant du crédit d'impôt (lignes 3 + 6)	7	1 904
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupement assimilés (reporter le montant indiqué ligne 13)	8	
Montant total du crédit d'impôt plafonné à 500 000 € (somme des lignes 7 + 8 dans la limite de 500 000 €)	9	1 904

Copyright Groupe ISA (2021) - ISACOMPTA

¹ L'exemplaire à destination du ministre de la famille est à transmettre à l'adresse suivante : Bureau des familles et de la parentalité – Sous-direction de l'enfance et de la famille – Direction générale de la Cohésion Sociale – 14, avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07

² Porter les dépenses engagées au titre d'une année civile.

³ Les subventions qui peuvent être directement rattachées à une dépense particulière doivent être déduites des bases de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de la dépense à laquelle elles sont rattachées. Les subventions qui ne peuvent pas être rattachées à une dépense particulière doivent être réparties entre chaque catégorie de dépenses éligibles au prorata de celles-ci.

III - EMPLOI DE CERTAINES DÉPENSES OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT

Nombre de places financées en établissements mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L. 2324-1 du code de la santé publique et assurant l'accueil des enfants de moins de trois ans des salariés		10	1
Nombre d'heures de garde d'enfants financées au titre de l'aide financière de l'entreprise mentionnée aux articles L. 7233-4 et L. 7233-5 du code du travail	En accueil collectif ⁴	11	538,00
	En accueil individuel ⁵	12	

IV - PARTICIPATIONS DES SOCIÉTÉS DÉCLARANTES DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
Montant total du crédit d'impôt dégagé		13

V - UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 9 sur le relevé de solde n° 2572 - SD et sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

Entreprises individuelles : reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 9 sur la ligne prévue à cet effet des déclarations n° 2042 C-PRO et n° 2069-RCI-SD.

Répartition du crédit d'impôt famille entre les associés de la société de personnes (ou assimilée) ⁶

Nom et adresse des associés et n°SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
Total		

⁴ Par exemple : crèche, halte-garderie, micro-crèche.

⁵ Par exemple : garde au domicile d'un assistant maternel, en maison d'assistant maternel, au domicile des parents.

⁶ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 9.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 ou Année : 2020	
Dénomination de l'entreprise : Ass. RITTMO Agroenvironnement	Néant <input type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise 4 4 1 5 0 8 0 1 7	PME au sens communautaire (Cocher la case) <input checked="" type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination et adresse	
SIREN	
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat ²	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9% ³) + (ligne 2 x 9% ³) x 10/90 + ligne 3)	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-32 du code du travail.	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI)	

¹ Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n°2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

² Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe.

³ A partir du 1er janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9%.

Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI) et crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (articles 220 <i>sexdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (art. 27 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE ⁴	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	65 298
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	1 904
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	

NOUVEAUTES

- Trois nouveaux crédits d'impôt ont été créés par la loi de finances pour 2021 :

- le crédit d'impôt pour les bailleurs, personnes physiques domiciliées en France au sens de l'article 4 B du code général des impôts ou personnes morales au titre des abandons ou renonciations définitifs des loyers hors taxes et hors accessoires échus au titre du mois de novembre 2020, lorsqu'ils sont afférents à des locaux situés en France et consentis, au plus tard le 31 décembre 2021, au profit d'entreprises locataires (art. 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;
- le crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (art. 220 *sexdecies* du CGI) au titre des dépenses de création, d'exploitation et de numérisation de représentations théâtrales d'œuvres dramatiques qui s'applique aux demandes d'agrément provisoire déposées à compter du 1er janvier 2021 (art. 22 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;
- le crédit d'impôt en faveur des petites et moyennes entreprises au titre des dépenses engagées entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2021 pour la rénovation énergétique des bâtiments ou parties de bâtiments à usage tertiaire dont elles sont propriétaires ou locataires et qu'elles affectent à l'exercice de leur activité industrielle, commerciale, artisanale, libérale ou agricole (art. 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;

RAPPELS

- Depuis le 1er janvier 2018, le formulaire n° 2069-RCI-SD doit être souscrit obligatoirement par voie électronique (article 1649 quater B quater du CGI modifié par la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).
- Depuis le 1er janvier 2019, le CICE à un taux unique de 9 % (article 244 quater C du CGI) et s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte.
- Pour la réduction d'impôt mécénat prévue à l'article 238 bis du CGI, les entreprises ayant effectué plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt doivent déclarer des informations relatives aux dons et versements effectués (article 149 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019) sur le tableau III en annexe à cette déclaration.

⁴ Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n°2069-RCI-SD.

INFORMATIONS

Certaines données du formulaire sont susceptibles d'être transmises à la Commission européenne dans le cadre de la transparence des aides d'État :

- case "Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi" ;
- case "dont crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM"(article 244 quater B du CGI);
- case "crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif"(article 244 quater W du CGI)